

## AUTO-MOTO-ÉCOLE NANCÉIENNE

Quartier - Faubourg des 3 Maisons

83 BIS RUE CHARLES KELLER

54000 NANCY



# PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « A1 ou A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

### Définition :

**Catégorie A1** permet de conduire une catégorie de véhicule dit motocyclette légère (avec ou sans side-car) d'une cylindrée maximale de 125 cm<sup>3</sup>, d'une puissance n'excédant pas 11 kW (ou Kilowatt) et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0,1 kW/kg, ainsi que les motocyclettes à 3 roues d'une puissance maximale de 15 kW.

**Catégorie A2** permet de conduire une catégorie de véhicule dit motocyclette de puissance intermédiaire (avec ou sans side-car) d'une puissance n'excédant pas 35 kW (47.5 ch ou Chevaux) et dont le rapport puissance/poids est inférieur ou égale à 0,2 kW/kg, ainsi que les motocyclettes relevant de la catégorie A1.

Attention pour la catégorie A2 : la puissance maximale de la moto ne doit pas dépasser 70 kW (95 ch) correspondant au double de la puissance bridée à 35 kW.

### Conditions requises - Catégorie A1 :

- Avoir minimum 16 ans ;
  - Être titulaire de l'ASSR ou de l'ASR ;
- Durée de la formation pratique : 20 heures minimum.

### Conditions requises - Catégorie A2 :

- Avoir minimum 18 ans ;
  - Être titulaire de l'ASSR ou de l'ASR ou titulaire du permis B ;
- Durée de la formation pratique : 20 heures minimum. Toutefois, si vous avez passé et obtenu le permis A1, la durée de la formation sera de 15 heures au minimum (5 heures sur piste et 10 heures sur route).

# Programme de Formation

- **Une formation théorique :**

Sauf si un permis de conduire A1 a été obtenu depuis moins de 5 ans par examen.

Préparation à l'épreuve théorique motocyclette (ETM) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts stationnement, visibilité-éclairage, conduite pratique, écoconduite et véhicule, usager vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

- **Une formation pratique :**

Pour suivre la formation, vous devrez être équipé de l'équipement obligatoire assurant votre sécurité :

- un casque homologué ECE ou NF ;
- des gants adaptés à la pratique de la moto portant les marquages CE ;
- une veste épaisse ;
- un pantalon épais ;
- des chaussures ou bottes protégeant la malléole ;
- un gilet haute visibilité ;

La formation pratique se compose de 4 grandes compétences. Avant de prendre la route seul(e) au guidon, il est essentiel de se familiariser avec la moto. C'est pourquoi le premier module se déroule hors circulation, sur une piste dédiée (HC ou le plateau). Le deuxième module se déroule en circulation agglomération, hors-agglomération et autoroute.

## **Hors circulation (8 heures minimum)**

Il s'agit de "maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée".

Cette compétence se décompose en sous-compétences. L'enseignant 2 roues utilise pour cela des cônes, des piquets et des lignes tracées au sol afin de mettre en place des ateliers de travail portant notamment sur : le déplacement de la machine sans l'aide du moteur, démarrer, s'arrêter, monter et rétrograder les rapports de vitesse, le freinage, les techniques d'inclinaison.

### **Compétence 1 REMC : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.**

1. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
2. Connaître la conception de la moto et ses principaux organes
3. Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur
4. Adopter une position de conduite sécuritaire
5. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
6. Monter et rétrograder les rapports de vitesse
7. Maîtriser la réalisation du freinage
8. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
9. Tenir l'équilibre sans et avec passager
10. Maîtriser les techniques d'inclinaison
11. Réaliser un freinage d'urgence

## **En circulation (12 heures minimum)**

Les 3 autres grandes compétences se travaillent principalement en circulation et consistent à :

- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales (respect des règles, franchir des intersections, adapter l'allure, changer de direction...);
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers (distance de sécurité, croiser, dépasser, s'insérer, la circulation inter-files...);
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique (suivre un itinéraire, entretien, les facteurs de risque, comportement en cas d'accident, l'écoconduite...).

### **Compétence 2 REMC : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales**

1. Connaître et respecter les règles de circulation
2. Rechercher la signalisation et les indices utiles
3. Positionner le véhicule sur la chaussée
4. Adapter l'allure aux situations
5. Être en mesure de s'arrêter, stationner et de repartir en sécurité
6. Tourner à droite et à gauche
7. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
8. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire

### **Compétence 3 REMC : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

1. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
4. Communiquer avec les autres usagers
5. Connaître les caractéristiques des autres usagers et se comporter avec courtoisie à leur égard
6. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
7. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
8. Conduire dans une file de véhicule
9. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files
10. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
11. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

### **Compétence 4 REMC : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**

8. Suivre un itinéraire de manière autonome
9. Préparer et effectuer un trajet en autonomie
10. Connaître les principaux facteurs de risque
11. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
12. Connaître les différents dispositifs d'aide à la conduite
13. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette
14. Pratiquer l'écoconduite

# L'EXAMEN

## L'examen se déroule en deux phases :

- 1ère phase : hors circulation = le plateau
- 2ème phase : en circulation = hors agglomération et agglomération

## Partie hors circulation (HC ou Plateau)

Cette partie dure 10 minutes et évalue votre niveau de compétences liées à la conduite d'une moto de catégorie A1 ou A2, notamment le sens de l'équilibre avec ou sans passager, la connaissance et/ou l'emploi des commandes, l'utilisation de la boîte de vitesses, l'acquisition des techniques d'inclinaison, d'évitement et l'efficacité du freinage. Lors de la présentation à l'épreuve plateau, les candidats doivent justifier avoir effectué au moins 8 heures ou 5 heures de formation hors circulation.

L'épreuve se compose de 6 manœuvres enchaînées dont voici la liste :

- Manœuvre 1 – déplacer la moto sans l'aide du moteur
- Manœuvre 2 – déplacer la moto à allure réduite sans passager
- Manœuvre 3 – effectuer un freinage d'urgence à au moins 50 km/h
- Manœuvre 4 – déplacer la moto à allure réduite avec passager
- Manœuvre 5 – effectuer un slalom à une vitesse d'au moins 40 km/h, puis effectuer un demi-tour.
- Manœuvre 6 – effectuer un évitement à au moins 50 km/h

**Il est nécessaire d'avoir réussi l'épreuve du plateau pour pouvoir se présenter à l'épreuve en circulation.**

## Partie circulation (CIR ou Route)

Cette ultime épreuve de l'examen du permis moto dure 40 minutes et permet de vérifier que vous avez acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

5 grands domaines de compétences seront évalués : connaître et maîtriser son véhicule, appréhender la route, partager la route avec les autres usagers, la courtoisie, l'autonomie et la conscience du risque.

Pour réussir cette épreuve, vous devrez obtenir au moins 21 points et ne pas avoir commis d'erreur éliminatoire.

Dans le cas contraire, vous bénéficiez de 3 ans et 5 tentatives maximums pour la valider.